Nations Unies S/2007/665

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2007

Original : français

Lettre datée du 12 novembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en septembre 2007 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jean-Maurice **Ripert**

0759671 (F) 151107 191107

Annexe à la lettre datée du 12 novembre 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bilan des travaux du Conseil de sécurité pendant la présidence de la France (septembre 2007)

Sous la présidence de M. Jean-Maurice Ripert, Ambassadeur et Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a eu un programme de travail chargé. Il a tenu 15 séances, dont une réunion au sommet, quatre réunions d'information et une réunion avec les pays qui fournissent des contingents. Il s'est réuni neuf fois en consultations plénières et adopté six résolutions et trois déclarations du Président. Les membres du Conseil sont en outre convenus du texte de quatre déclarations à la presse.

Afrique

République démocratique du Congo

Lors des consultations que le Conseil a tenues le 7 septembre, M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a informé le Conseil de la situation dans le Nord-Kivu (République démocratique du Congo) où les combattants du général rebelle Laurent Nkunda refusaient de prendre part au processus de « brassage », ce qui entraîna une escalade des tensions avec les Forces armées de la République démocratique du Congo.

Lors des consultations qu'il a tenues le 11 septembre, le Conseil a entendu un exposé sur la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo, présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes, qui a attiré l'attention sur les besoins humanitaires pressants dans les Kivus où la poursuite des combats avait causé des déplacements massifs de population. M. Holmes a demandé qu'il soit fait preuve d'une plus forte détermination dans la lutte contre l'impunité.

Le même jour, les membres du Conseil ont approuvé le texte d'une déclaration à la presse sur la situation dans le Nord-Kivu, dans laquelle ils se sont dits gravement préoccupés par les récents accrochages entre les éléments de Nkunda et les Forces armées de la République démocratique du Congo, ainsi que par la poursuite des activités des Forces démocratiques de libération du Rwanda et d'autres groupes armés illégaux.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de faire en sorte que tous les groupes armés illégaux opérant dans l'est de la République démocratique du Congo ne bénéficient d'aucun appui et déposent les armes sans plus tarder. Ils ont exprimé leur appui à l'action de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, notamment aux mesures prises en vue de protéger les civils, et prié instamment les autorités congolaises de redoubler d'efforts pour rechercher une solution globale notamment en remédiant aux causes profondes des tensions actuelles dans les Kivus par des moyens politiques et diplomatiques et en intensifiant l'action menée pour mettre un terme à l'impunité.

Libéria

Le 6 septembre, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Il a entendu par la suite un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général au Libéria, M. Alan Doss, qui lui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria (S/2007/479).

Le 20 septembre, le Conseil a adopté en tant que texte du Président la résolution 1777 (2007), dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUL jusqu'au 30 septembre 2008 et de réduire les effectifs de la force au cours de la période allant d'octobre 2007 à septembre 2008, conformément à la recommandation du Secrétaire général.

Somalie

Le 11 septembre, l'Ambassadeur Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud), en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 751 (1992), a informé le Conseil des travaux du Groupe de contrôle et du Comité des sanctions concernant la Somalie. Il a souligné en particulier que, comme l'a indiqué le Groupe de contrôle dans son rapport, la Somalie était inondée d'armes.

Paix et sécurité en Afrique

Le 25 septembre, M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française, a présidé un débat au sommet du Conseil de sécurité sur le thème « Paix et sécurité en Afrique », auquel ont participé le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré. Les participants ont insisté sur l'importance de la paix et de la sécurité en Afrique pour la communauté internationale dans son ensemble. Dans le contexte créé par l'adoption des résolutions 1769 (2007) et 1778 (2007), ils ont souligné qu'il importait que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine poursuivent leurs efforts en vue de renforcer leur coopération sur les plans institutionnel et opérationnel.

Sierra Leone

Le 19 septembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, sur la situation en Sierra Leone après le deuxième tour des élections présidentielles. M. Guéhenno a souligné que le processus électoral avait été libre et régulier, malgré quelques tensions que la Commission électorale indépendante et les forces de police avaient réussi à désamorcer. Il a exprimé l'espoir que la communauté internationale prêterait son appui à la Sierra Leone pour lui permettre de faire face aux graves problèmes d'ordre économique et de sécurité qu'elle rencontrait. Les membres du Conseil ont souscrit à ces observations et adopté le texte d'une déclaration à la presse dans laquelle ils ont félicité le peuple sierra-léonais.

Soudan

Lors des consultations qu'il a tenues le 7 septembre, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur l'application de l'Accord de paix global et les activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Les membres du Conseil ont noté que si le processus de

paix entre le nord et le sud du pays continuait de progresser, d'importantes questions n'avaient toujours pas été réglées ou d'importants retards avaient été pris quant à leur examen. Ils ont souligné qu'il importait que les parties restent attachées à l'application intégrale de l'Accord de paix global.

Lors des consultations qu'il a tenues le 10 septembre, le Conseil a entendu l'exposé trimestriel du Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005), Marcello Spatafora, Ambassadeur d'Italie, sur les activités du Comité. Les membres du Conseil ont été informés, en particulier, que le Comité avait examiné le deuxième rapport d'activité présenté en juillet par le Groupe d'experts. Le 28 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1779 (2007), dont le projet avait été présenté par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, prorogeant le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan jusqu'au 15 octobre 2008.

Lors des consultations que le Conseil a tenues le 12 septembre, Le Secrétaire général lui a rendu compte de la visite qu'il avait effectuée récemment au Soudan, au Tchad et en Jamahiriya arabe libyenne, visite qui lui avait permis de donner une plus grande impulsion aux efforts que menaient conjointement l'ONU et l'Union africaine en ce qui concerne le Darfour (y compris les préparatifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et les étapes suivantes du processus politique), de se pencher sur les aspects régionaux de la crise du Darfour, de rappeler l'importance primordiale que revêtait l'application intégrale et en temps voulu de l'Accord de paix global et d'attirer l'attention sur le caractère central du développement pour l'action menée en vue de mettre fin durablement au conflit. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien indéfectible à l'action du Secrétaire général au sujet du Darfour.

Tchad/République centrafricaine/sous-Région

Lors des consultations que le Conseil a tenues le 19 septembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil des préparatifs d'une présence multidimensionnelle dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, comme il avait été demandé dans la déclaration du Président en date du 27 août 2007 (S/PRST/2007/30).

Le 25 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité, en tant que texte du Président, la résolution 1778 (2007) approuvant la mise en place au Tchad et en République centrafricaine d'une présence multidimensionnelle destinée à contribuer à la création des conditions favorables au retour volontaire, sécuritaire et durable des réfugiés et des personnes déplacées, présence constituée d'une mission des Nations Unies – la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) – d'une force spéciale de police tchadienne [la Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH)] et d'une opération militaire de l'Union européenne. Les Ministres des affaires étrangères du Tchad et de la République centrafricaine, MM. Ahmad Allam-Mi et Côme Zoumara, ont participé à la réunion.

Asie

Timor-Leste

Le 10 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général, Atul Khare a informé le Conseil de la situation au Timor-Leste et des travaux de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Il a souligné les progrès accomplis dans le cadre du processus électoral mais a mis l'accent sur les graves problèmes auxquels le pays devait encore faire face et qui avaient trait notamment à la réforme du secteur de la sécurité, à la justice, au principe de l'établissement des responsabilités et aux personnes déplacées. Le Conseil a adopté le texte d'une déclaration du Président (S/PRST/2007/33) dans laquelle il a souligné que toutes les parties devaient régler leurs différends par des moyens pacifiques et réaffirmé son plein appui à la MINUT.

Afghanistan

Le 19 septembre, par 14 voix contre zéro, avec une abstention, le Conseil a adopté la résolution 1776 (2007), prorogeant jusqu'au 13 octobre 2008 le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité. Le 30 septembre, il a publié une déclaration à la presse condamnant l'attentat terroriste du 29 septembre survenu à Kaboul.

Myanmar

Le 20 septembre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Ibrahim Gambari, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur le Myanmar. Le 26 septembre, le Conseil a tenu une consultation d'urgence en réponse à la crise au Myanmar, rencontre à l'issue de laquelle le Président a fait une déclaration orale aux médias dans laquelle il a exprimé l'appui du Conseil à la décision du Secrétaire général de dépêcher l'Envoyé spécial dans la région.

Moyen-Orient

Le 20 septembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Lynn Pascoe, et tenu des consultations sur la situation au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la question palestinienne.

Liban

Le 19 septembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Nicolas Michel, a présenté un exposé sur le rapport du Secrétaire général (S/2007/525) établi en application de la résolution 1757 (2007), concernant la création du Tribunal spécial pour le Liban.

Le même jour, les membres du Conseil ont approuvé le texte d'une déclaration à la presse (SC/9119), dans laquelle ils ont accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général (S/2007/525) relatif à la mise en œuvre de la résolution 1757 (2007) concernant la création du Tribunal spécial pour le Liban.

Le 20 septembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/34) condamnant l'attentat terroriste perpétré à Beyrouth le

19 septembre qui a coûté la vie à au moins sept personnes, dont le député Antoine Ghanem.

Le 21 septembre, le Président du Conseil a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2007/557) l'informant que les membres du Conseil avaient examiné attentivement sa lettre datée du 20 septembre 2007 (S/2007/556) et que, se fondant sur les résolutions 1644 (2005) et 1748 (2007), ils invitaient la Commission d'enquête internationale indépendante à fournir aux autorités libanaises son assistance technique, selon qu'il conviendrait, à l'occasion de l'enquête sur le meurtre du député Antoine Ghanem, survenu le 19 septembre.

Le 27 septembre, les membres du Conseil ont approuvé le texte d'une déclaration à la presse, dont a donné lecture le Président du Conseil, Bernard Kouchner, Ministre français des affaires étrangères, déclaration dans laquelle le Conseil a appelé à la tenue d'une élection présidentielle libre et régulière, conformément aux normes et aux délais constitutionnels libanais, sans ingérence étrangère, dans le strict respect de la souveraineté du Liban, sur la base de l'unité nationale et dans un climat dénué de toute violence, peur ou intimidation, en particulier contre les représentants du peuple et des institutions libanais.

Europe

Géorgie

Le 26 septembre, le Conseil a examiné la situation en Géorgie à la veille de l'incident armé du 20 septembre 2007. Les membres du Conseil ont déploré les pertes en vies humaines et se sont déclarés préoccupés par l'intensification de la tension tant à l'intérieur qu'en dehors de la zone de conflit.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 28 septembre, le Conseil a entendu un exposé de Miguel Angel Moratinos Cuyaubé, Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur les priorités de l'OSCE.

Amériques

Haïti

Le 12 septembre, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil de la visite qu'il avait effectuée en Haïti en août.

Autres questions

Non-prolifération

Le 19 septembre, le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur Johan C. Verbeke (Belgique), a présenté le rapport du Comité. Ce rapport, qui est un résumé des activités du Comité au cours des 90 derniers jours, a été adopté par le Conseil en séance officielle.

Tribunal pénal international pour le Rwanda et Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Conformément aux demandes formulées dans deux lettres datées du 31 juillet 2007 que le Secrétaire général avait adressées au Président du Conseil de sécurité, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1774 (2007) dans laquelle il a reconduit M. Hassan Bubacar Jallow dans ses fonctions de procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda, pour une période de quatre ans et adopté par 14 voix contre zéro, avec une abstention, la résolution 1775 (2007) dans laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2007 le mandat de M^{me} Carla Del Ponte comme procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.